



BULLETIN MENSUEL – MARS 2024

HORAIRE D'AUTOMNE ET D'HIVER – HÔTEL DE VILLE - RAPPEL

Les bureaux de l'hôtel de ville sont ouverts du mardi au vendredi de 9 h à 16 h 30 jusqu'au 30 avril 2024. Dès le 1^{er} mai 2024, ils seront ouverts du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h 30.

CONGÉ DE PÂQUES – BUREAUX ADMINISTRATIFS

En raison du congé de Pâques, nos bureaux seront fermés le vendredi 29 mars et le lundi 1^{er} avril 2024. L'équipe administrative sera de retour à l'horaire normal le mardi, 2 avril 2024.

SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil se tiendra lundi le 15 avril 2024 à compter de 19h30. Le maire et les membres du conseil vous accueilleront **aux bureaux temporaires de l'hôtel de ville sis au 628, chemin de la Gare**. Il vous est également possible d'assister par visioconférence.

TRAVAUX DE VOIRIE

Le printemps est arrivé ! Durant les prochaines semaines, plusieurs travaux seront mis en branle tel que la réparation des infrastructures suite au déneigement, l'installation de signalisations, l'installation de dos d'âne temporaires sur certaines rues, etc. La sécurité de nos équipes est primordiale, soyez vigilants !

CONSTRUCTION HÔTEL DE VILLE

Les travaux de construction de l'hôtel de ville progressent. Tous les travaux d'électricité, ventilation et plomberie sont terminés. L'entrepreneur en est présentement à la finition intérieure.

Nous serons heureux de vous accueillir à la fin de juin dans nos nouveaux locaux.

OFFRES D'EMPLOI -SAISONNIER

ÉTUDIANTS – ÉTUDIANTES – PERSONNES RETRAITÉES VOUS VOULEZ PASSER UN BEL ÉTÉ ?

Venez rejoindre nos effectifs ! Deux postes sont présentement ouverts !

Préposé au débarcadère et aux travaux publics de 2 à 5 jours/semaine (horaire à déterminer)

ET

Patrouilleurs nautiques (horaire à déterminer) allez sur notre site : [Emploi | Ivry-sur-le-Lac](#) et postulez !

EMBARCATIONS NAUTIQUES ET DÉBARCADÈRE



Informations pertinentes pour la saison 2024.

Tarif annuel pour les propriétaires et locataires (avec preuve de bail d'une durée d'au moins 3 mois) d'Ivry-sur-le-Lac.

Embarcation motorisée de 9.9 ch. (cheval-vapeur) ou moins Gratuit

Embarcation motorisée de plus de 9.9 ch. 80 \$

Embarcation motomarines de tous genres 120 \$

TARIF JOURNALIER : Tout utilisateur d'un plan d'eau de la Municipalité, qui n'est pas titulaire d'un abonnement annuel, doit obtenir un abonnement journalier selon le tarif établi ci-dessous.

Embarcation non motorisée 20 \$ par jour

Embarcation motorisée de 9.9 ch. ou moins 150 \$ par jour

Embarcation motorisée de plus de 9.9 ch. 250 \$ par jour

Les frais peuvent être payés par virement Interac (utiliser l'adresse suivante : comptabilite@ivry-sur-le-lac.qc.ca) par chèque ou par débit à nos bureaux.

FORMULAIRES disponibles sur notre site web <https://ivry-sur-le-lac.qc.ca/lac-manitou-et-autres-plans-deau-environnement/> onglet Station de lavage et débarcadère municipal.

N'oubliez pas de nous transmettre une copie de votre certificat d'immatriculation délivré par Transport Canada de votre embarcation motorisée. Celle-ci a une date d'échéance, alors assurez-vous de faire votre renouvellement afin de toujours avoir un document valide dans votre embarcation lorsqu'elle est sur l'eau.

HORAIRE

De l'ouverture* au 1er juillet 2024 7 jours de 8 h 30 à 16 h 30

Du 2 juillet au 31 août 2024 5 jours/semaine du mercredi au dimanche de 8 h 30 à 16 h 30

Du 1er septembre au 26 octobre 2024 7 jours de 8 h 30 à 16 h 30

*L'ouverture aura lieu au plus tard lors de la fin de semaine du 18 au 20 mai 2024. Si la température le permet, l'ouverture sera devancée, nous vous tiendrons informés.

Les heures pourraient varier, sans préavis, selon la disponibilité des ressources humaines affectées aux postes du débarcadère et de la station de lavage et à l'achalandage durant la saison.

INSTALLATIONS SEPTIQUES

Une nouvelle réglementation municipale concernant les installations septiques est entrée en vigueur le 20 juin 2023, règlement 2023-155 concernant la Gestion des installations septiques. Cette dernière implique des nouvelles normes et exigences aux propriétaires concernant leur installation. La municipalité travaille depuis janvier sur une révision de l'ensemble des installations septiques présentes sur son territoire. Des communications sont donc transmises aux citoyens touchés par la nouvelle réglementation, à la suite de la révision de leur dossier. Cette communication se veut informative et est transmise en début d'année afin de vous accorder le temps nécessaire afin de répondre d'être conforme à la réglementation. Il est alors important de faire le nécessaire afin de se soustraire aux exigences réglementaires, dans le cas contraire vous commettez une infraction au règlement concernant la Gestion des installations septiques où vous pourriez être passible de sanctions.

De plus, la loi provinciale Q2 r-22 sur les installations septiques indique qu'un contrat d'entretien annuel est requis pour certaines installations septiques (type *Ecoflo*, *Bionest*, *Enviro-Septic*, etc.). Plusieurs professionnels qualifiés vous demandent de payer les frais annuels d'ici la fin du mois de mars, afin de renouveler l'entente pour l'année en cours. N'oubliez pas de nous transmettre une copie du contrat à la municipalité, afin que votre dossier soit à jour.

RAPPEL DU RÈGLEMENT 2020-118 – CONCERNANT LE CONTRÔLE DES CHIENS



Nous tenons à vous rappeler l'article 10 du règlement 2020-118 concernant le contrôle des chiens que vous pouvez trouver en cliquant sur le lien suivant :

https://ivry-sur-le-lac.qc.ca/wp-content/uploads/2020/11/2020-118_Reglement_Chien_WEB-1.pdf

Tout chien gardé à l'extérieur de l'unité d'occupation de son propriétaire doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (chaîne, câble, clôture, enclos, etc.) l'empêchant de sortir de ses dépendances.

Il est défendu de laisser en tout temps un chien errer dans une rue, ruelle, place publique ou sur une propriété privée autre que l'unité d'occupation et les dépendances du propriétaire du chien.

Un chien doit être porté ou conduit par son gardien au moyen d'une laisse dont la longueur ne peut excéder un mètre quatre-vingt-cinq (1,85m), sauf lorsque le chien se trouve dans les limites de l'unité d'occupation de son propriétaire ou ses dépendances et qu'il est tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (chaîne, câble, clôture, enclos, etc.) l'empêchant de sortir de ses dépendances.

À l'extérieur des limites de ses dépendances, un chien de 20 kg et plus doit en outre porter en tout temps, attaché à sa laisse, un licou ou un harnais.

Il est interdit de transporter un chien attaché ou non dans la boîte ouverte d'une camionnette. Aucun chien ne peut être confiné dans un espace clos sans une ventilation adéquate et ne peut être laissé dans une automobile sans surveillance.

En tout temps, les chiens doivent avoir accès à de l'eau, un sol bien drainé et un abri leur permettant de se protéger contre la chaleur, le froid et les intempéries et libre d'objets encombrants ou dangereux

QUÉBEC SANS GASPILLAGE – RECYC-QUÉBEC

Nouvelles de RECYC-QUÉBEC



Partenariat : RECYC-QUÉBEC et La Ruche dévoilent les résultats des fonds octroyés dans le cadre du Fonds « Moins c'est plus »

Ce sont 50 campagnes innovantes qui soutiennent une saine gestion des matières résiduelles ainsi que des modèles d'affaires circulaires (réduction à la source, réemploi et prévention des déchets) et qui représentent :

- Le soutien de 5 720 personnes
- 550 000 \$ versés en financement additionnel
- 1 671 824 \$ en retombées totales

Vous avez un projet en tête? [Fonds Moins c'est plus \(laruchequebec.com\)](http://laruchequebec.com)

Annnonce : Esplanade Québec s'associe avec RECYC-QUÉBEC pour lancer un nouvel appel à projets en économie circulaire

L'appel à projets vise 8 à 10 organisations en post idéation ou en démarrage en lien avec un des enjeux suivants:

- Économie collaborative
- Réduction des déchets à la source
- Gaspillage et valorisation des matières organiques
- Réduction des produits à usage unique et réemploi

Vous avez jusqu'au 14 avril pour soumettre votre candidature.

Événements du secteur à venir

27 mars 2024

[L'opportunité d'affaires d'intégrer l'écoconception dans la stratégie d'entreprise | CTAQ \(conseiltaq.com\)](http://conseiltaq.com) - Montréal

16 et 17 avril 2024

[Salon des TEQ - Réseau Environnement](#) - Lévis

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE



Lors de la séance du conseil du 18 mars dernier, les membres du conseil ont adopté à la majorité la reconnaissance le 17 mai prochain de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.

Nous vous invitons tous à lutter à contribuer à cette journée en respectant la Charte québécoise des droits et libertés de la personne qui reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre.

ACTIVITÉS DE LOISIRS, CULTURELLES, ARTISTIQUES ET COMMUNAUTAIRES



Comme nous vous l'annonçons dans notre bulletin d'information de janvier 2024, la ville de Sainte-Agathe-des-Monts a adopté le projet de règlement 2024-M-371 concernant la tarification des services municipaux incluant **les services de Loisirs.** Ce nouveau règlement inclut maintenant les citoyens d'Ivry-sur-le-Lac, faisant partie de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts.

En vous procurant la carte citoyenne ***d'Agglomération – Sainte-Agathe-des-Monts***, celle-ci nous permet de **bénéficier de la même tarification que les résidents de Sainte-Agathe-des-Monts.**

La tarification est valide pour toutes les activités offertes au centre sportif Damien-Héту, tel que les cours de natation, le bain libre, le hockey, les cours de patinage artistique et le patinage libre. Également, la carte inclut l'accès gratuit à la bibliothèque Gaston-Miron, à la salle communautaire Le Bel Âge de même qu'au terrain de balle Pierre-Fournelle.

Les citoyens d'Ivry-Sur-Le-Lac pourront également avoir accès gratuit aux trois terrains de pickleball extérieurs (Parc Lionel-Groulx, Parc du Mont-Catherine, et au Stationnement de la Plage Major) ainsi que le pickleball intérieur à l'école Fleur-des-Neiges.

INSCRIPTONS

Pour toutes les activités offertes veuillez consulter le site des activités offertes par la ville de Sainte-Agathe-des-Monts à l'adresse suivante <https://vsadm.ca/citoyens/activites-sportives-et-culturelles/programmation-printemps/>

Faites vite et inscrivez-vous !



T'haïs ça conduire l'hiver?
Prends l'inter!

Service à la clientèle
Téléphone : 1 877 604-3377
8h à 19h - 7 jours

MA MOBILITÉ, MA LIBERTÉ!
linter.ca

TENDEZ LA MAIN...

TRAVAILLEZ AUPRÈS DE PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE OU EN SITUATION DE HANDICAP VIVANT À DOMICILE

Horaire flexible / Salaire concurrentiel/
Formations offertes
Informez-vous dès maintenant sur le
Programme d'allocation directe/
chèque emploi-service.

Visitez le www.quebec.ca



Vous résidez dans la MRC des Laurentides ?

Suivez Tendre la main- aînés Laurentides
ou écrivez à
tendrelamainlaurentides@outlook.com

Une initiative de Concert Action Soutien Autonome de la MRC des Laurentides



Services gratuits et confidentiels aux aînés
confrontés à des situations de vulnérabilité, d'abus
et de maltraitance.

Soutien, conseil et accompagnement aux aînés
vivant des inégalités ou faisant face à différents
problèmes mettant en jeu leur qualité de vie ou leur
autonomie.

1 844 551-6032
info@prevoyanceaines.org - prevoyanceaines.org

PRÉVOYANCE
ENVERS LES AÎNÉS
DES LAURENTIDES INC.

Nous vous rappelons que si vous désirez partager une activité qu'elle soit culturelle, de loisirs ou autres, vous pouvez communiquer avec nous à l'adresse suivante adjointe@ivry-sur-le-lac.qc.ca

Merci pour votre confiance et sachez que c'est toujours un réel plaisir de vous représenter !




Le maire,
André Ibghy
Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac
Tél. (819) 321-2332
maire@ivry-sur-le-lac.qc.ca

VOTRE PORTAIL CITOYEN INTELLIGENT



VOILÀ ! est un dossier citoyen personnalisé, mobile et web, qui facilite la communication avec la Municipalité !

Inscrivez-vous pour recevoir les nouvelles et alertes, consulter les avis sur votre compte de taxes en ligne, ajouter une propriété et un compte de taxes dans votre compte et être aux premières loges pour recevoir le **Bulletin mensuel**.
L'inscription c'est ici : <https://ivry-sur-le-lac.appvoila.com/fr/>

DEMANDE DE PERMIS – N'ATTENDEZ PAS !

Vous prévoyez un projet de construction ou de rénovation au printemps ou durant l'été, il est à parier que vous devrez obtenir un permis de la municipalité. Nous vous recommandons fortement de déposer votre demande dès que possible afin d'éviter des délais supplémentaires. Le traitement des demandes s'effectue en ordre de réception. En procédant sans attendre, vous limitez les surprises.

Inscrivez-vous dès maintenant !